
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 6 juillet 2021 à compter de 14 h 30 au Centre communautaire et récréatif situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, conformément au décret 689-2020, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la substitut Cheryl Christensen
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Montcerf-Lytton
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communication.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 14 h 30. Madame la préfète mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié tel que requis aux membres.

2021-R-AG243

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 6 juillet 2021

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-R-AG244	Autorisation – Lancement d’un appel d’offres pour des Services professionnels en évaluation foncière et fin de contrat avec la Coopérative d’informatique municipale (CIM) Considérant l’octroi du contrat 181121 à « Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés », en novembre 2018, pour des services professionnels en évaluation foncière; Considérant que le mandat inclut les services qu’un organisme municipal est en droit de requérir de l’évaluateur mandaté, conformément aux lois et règlements en vigueur, particulièrement à la Loi sur la fiscalité municipale; Considérant que le contrat a été octroyé pour une durée de 3 ans (1er janvier 2019 au 31 décembre 2021), avec option de renouvellement pour une période de 3 ans (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024); Considérant que la MRC ne souhaite pas se prévaloir de cette option de renouvellement, en raison des besoins actuels du service, et que le contrat 181121 actuellement en vigueur prendra donc fin le 31 décembre 2021; Considérant le besoin de recourir à des services professionnels externes adaptés à sa réalité, incluant la fourniture de logiciel et d’outils permettant l’automatisation des processus d’évaluation; Considérant que le contrat actuellement en vigueur avec la Coopérative d’informatique municipale (CIM) devra également prendre fin, en raison de ces besoins. Considérant la recommandation des membres du comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser le lancement d’un appel d’offres pour des services professionnels en évaluation foncière, incluant la fourniture de logiciels informatiques. Il est également résolu d’informer la Coopérative d’informatique municipale (CIM) de la fin du contrat actuellement en cours pour la fourniture d’un logiciel en évaluation foncière.
--------------	---

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG245	Entérinement – Contrat de location d’une borne touristique tactile Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’entériner l’octroi d’un contrat à BMETRIK pour la location d’une borne touristique tactile installée au kiosque d’information touristique de la MRC situé à Gracefield, au prix mensuel soumis de 500 \$, pour une durée de 36 mois, à même le Fonds COVID pour l’année 2021 et d’inclure cette dépense au budget de la MRC pour les années 2022 et 2023, le tout tel que recommandé par le comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021.
--------------	---

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG246	Modification de la résolution 2021-R-AG124 – Affectation des dépenses relatives à l’acquisition de photocopieurs au fonds de roulement Monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser la modification de la résolution 2021-R-AG124 afin de confirmer que les dépenses relatives à l’acquisition de photocopieurs pour la MRC, prévue à cette résolution, seront affectées au fonds de roulement de la MRC, tel que recommandé par le comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021.
--------------	---

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG247 **Confirmation – Affectations au budget 2021 des TNO – Remboursement du fonds Hydro-Québec (résolution 2016-R-AG297)**

Considérant la résolution 2016-R-AG297 autorisant le virement d’une somme maximale de 93 119 \$ au TNO de la MRC, via le fonds Hydro-Québec, pour le remboursement d’un déficit accumulé;

Considérant que ce virement était autorisé en contrepartie d’une réinjection annuelle dans le Fonds via le budget TNO en guise de compensation;

Considérant qu’il convient de confirmer les affectations prévues au budget 2021 des TNO, par voie de résolution;

Considérant la recommandation du comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer les affectations suivantes, au budget 2021 des TNO :

- Affectation d’un montant de 65 000 \$ du surplus accumulé TNO au 31 décembre 2020 pour rembourser le fonds Hydro-Québec de la MRC;
- Affectation d’un montant d’un montant de 22 796 \$, tel que prévu au budget 2021 des TNO, pour rembourser le fonds Hydro-Québec de la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG248 **Confirmation – Affectations au budget 2021 de la MRC (Partie 1) – Fonds Hydro-Québec et Fonds de développement régional**

Considérant le déficit accumulé de la MRC en date du 31 décembre 2020, expliqué en partie par une diminution des activités en TPI et le suivi de dossiers en ressources humaines;

Considérant la disponibilité budgétaire au fonds Hydro-Québec ainsi qu’au Fonds de développement régional de la MRC;

Considérant que des affectations à ces fonds pourraient être réalisées pour rembourser en partie le déficit accumulé de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l’Administration générale à l’occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer les affectations suivantes, au budget 2021 de la MRC (Partie 1) :

- Affectation d’un montant de 85 000 \$ du fonds Hydro-Québec au déficit accumulé de la MRC;
- Affectation des montants prévus au fonds de développement régional pour l’année 2021 au déficit accumulé de la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG249 **Autorisation de signature – Bail des lieux d’accueil touristique (Aumond et Grand-Remous)**

Considérant l’ouverture prochaine des lieux d’accueil touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC a entrepris les démarches nécessaires avec les municipalités concernées (Aumond et Grand-Remous) pour la conclusion d’un bail annuel de location aux fins d’exploitation et de gestion d’un bureau d’accueil touristique;

Considérant qu'un bail à ces fins devra intervenir entre la MRC et les municipalités d'Aumond et de Grand-Remous, aux conditions prévues audit bail, pour la location d'un local où sera situé le bureau d'accueil touristique dans chacune de ces municipalités, pour la saison estivale 2021;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale de la MRCVG à signer, pour et au nom de la MRC, un bail respectivement avec les municipalités d'Aumond et de Grand-Remous, aux conditions prévues à ces baux, pour la location de locaux où seront situés les bureaux d'accueil touristique dans ces municipalités pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG250

Autorisation – Acquisition d'enseignes pour la MRC

Considérant l'ajout de services au service de l'environnement de la MRC;

Considérant la nouvelle désignation pour les différents sites du service de l'environnement de la MRC, soit « Complexe environnemental nord » et « Complexe environnemental sud »;

Considérant que de nouvelles affiches doivent être réalisées et installées afin de bien identifier ces sites ainsi que les services qui y sont offerts;

Considérant que l'affiche actuellement installée au siège social de la MRC, à Gracefield, est désuète et devra être remplacée;

Considérant qu'une enseigne similaire pourrait également être installée aux bureaux de la MRC à Maniwaki, pour assurer une uniformité;

Considérant des fonds ont été prévus au FRR Volet 2 (année 2020) pour l'installation d'une nouvelle affiche dans la Réserve faunique La Vérendrye (panneau d'accueil de la MRC);

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 29 juin 2021 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'acquisition d'enseignes pour les différentes installations de la MRC, d'autoriser l'octroi des contrats relatifs à leur réalisation et à leur installation, à même les fonds suivants:

- Siège social Gracefield : Budget covid;
- Bureaux Maniwaki : Budget covid;
- Complexe environnemental sud : Surplus accumulés budget de la MRC (partie 2);
- Complexe environnemental nord : Surplus accumulé budget de la MRC (partie 3);
- Réserve faunique La Vérendrye : FRR Volet 2 (2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL

2021-R-AG251

Demande au CISSS de l'Outaouais – Liste des gestionnaires en poste sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la résolution 2021-R-AG1498 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2021, demandant notamment une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale;

Considérant que cette résolution, adoptée en appui à une demande présentée par la MRC de Maria-Chapdelaine, faisait également suite à de nombreuses demandes et résolutions

adressées au gouvernement du Québec et au CISSS de l'Outaouais par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015 relativement à la centralisation des soins de santé et de services sociaux en Outaouais;

Considérant qu'une démarche a également été initiée, en parallèle, par des médecins exerçant sur le territoire Val-Gatinois, afin de demander une décentralisation des services et des pouvoirs en région;

Considérant que suivant cette démarche, dans laquelle sont aussi impliqués divers acteurs de milieu, la direction du CISSSO a publiquement informé la population que 23 gestionnaires auraient un port d'attache dans la Vallée-de-la-Gatineau et y consacraient la totalité de leur travail;

Considérant que suite à cette information, des demandes ont été adressées au CISSSO afin d'obtenir copie de cette liste, confirmant la présence de 23 gestionnaires sur le territoire de la MRC à temps complet;

Considérant qu'à ce jour cette demande est demeurée sans réponse, autre qu'un accusé de réception.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au CISSS de l'Outaouais de transmettre à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Mme Chantal Lamarche, la liste complète des 23 gestionnaires qui travailleraient à temps complet sur le territoire de la MRC, incluant leur nom, leur fonction, leur port d'attache ainsi que le nombre d'heures hebdomadaires travaillé pour et sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-R-AG252

Demande à M. Robert Bussière, député de Gatineau – Actualisation des démarches réalisées dans le dossier de la SOPFEU

Considérant la résolution 2021-R-AG088 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2021, concernant des demandes adressées au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs relativement au maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, sans modification de ses effectifs;

Considérant la résolution 2021-R-AG118 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance extraordinaire tenue le 25 mars 2021, demandant aux députés de l'Outaouais de prendre position dans le dossier de la SOPFEU;

Considérant que le Conseil de la MRC souhaite réitérer les demandes présentées dans ces résolutions, lesquelles sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant qu'il est également impératif que la gouvernance du Centre régional de lutte de la SOPFEU demeure à la base principale située à Maniwaki;

Considérant qu'à ce jour, outre des sorties médiatiques à l'effet que le député de Gatineau, M. Robert Bussière, appuyait les démarches réalisées par le comité d'urgence mis en place pour le dossier de la SOPFEU, ni la MRC ni le comité d'urgence n'ont été informés des démarches effectivement réalisées;

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de réitérer les demandes présentées aux résolutions 2021-R-AG088 et 2021-R-AG118, lesquelles sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu à l'unanimité de demander à M. Robert Bussière, député de Gatineau:

- D'intervenir rapidement auprès des autorités concernées afin d'empêcher tout changement à la structure qui viendrait impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU à Maniwaki;
- De rencontrer les membres du Conseil de la MRC lors de la séance ordinaire prévue le 24 août 2021, virtuellement ou physiquement, ainsi que deux membres du Comité d'urgence SOPFEU, afin de les informer des démarches entreprises depuis mars 2021 ainsi que celles à venir dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Services Québec – Demande de nomination d’un directeur pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la direction régionale de Services Québec a régionalisé des activités et des services dans l’urbain au détriment des régions, alors qu’il aurait été tellement facile de maintenir voir même de créer des emplois dans l’une des MRC les plus défavorisées du Québec, figurant au 102e rang sur les 104 territoires du Québec;

Considérant que si la mise en place d’un service régionalisé est possible à Gatineau, elle l’est autant dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la structure actuelle ne répond pas à une régionalisation, mais bien à une urbanisation des activités au détriment des régions rurales;

Considérant la mise en place de cette structure, débutée par la direction régionale de Services Québec et ses représentants depuis des années, cause de lourdes pertes pour les régions rurales de l’Outaouais;

Considérant que ce favoritisme cause un préjudice important particulièrement à la MRCVG;

Considérant que la région doit s’adapter à un normatif, alors qu’au contraire le normatif devrait offrir la souplesse nécessaire pour rendre possible ce qui est pertinent et prioritaire pour une région lourdement défavorisée et qui nécessite des mesures adaptatives;

Considérant que depuis 2019, la MRC a présenté de nombreuses demandes à Services Québec, dans le but de prévenir la situation actuelle;

Considérant qu’aucun correctif n’a été apporté et que le délestage se poursuit au profit de la région urbaine de l’Outaouais, malgré les demandes formulées aux résolutions 2019-R-AG255, 2020-R-AG005 et 2021-R-AG054;

Considérant que malgré la collaboration de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec Services Québec ainsi que les résolutions adoptées au cours des 2 dernières années, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a perdu plus de 3 millions en 6 ans étant donné que les normes établies ne favorisent pas la particularité de notre milieu;

Considérant que la patience des élus val-gatinois a atteint ses limites dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à Services Québec de :

- Nommer un directeur dédié à temps complet et ayant son port d’attache au bureau de Service Québec situé à Maniwaki;
- Mettre fin à la discrimination rurale systémique dont sont victimes les MRC rurales du Québec de la part de Services Québec, particulièrement pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- Faire de Maniwaki un centre de services régionalisés et y rapatrier des emplois ayant été localisés et attribués injustement et systématiquement à la région urbaine de l’Outaouais;
- Collaborer au financement de l’intervention d’attraction et de rétention de la main-d’oeuvre de la MRC Vallée-de-la-Gatineau « Complicité Emploi » à la hauteur de 90% du montage financier, notamment en rendant admissible la couverture du salaire d’une ressource;
- Élaborer un plan de redressement pour maximiser l’utilisation du budget FDMT au BSQ de Maniwaki.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Octroi du contrat 210601 – Acquisition d’une station d’air respirable (compresseur) neuf

Considérant la résolution 2021-R-AG171 autorisant le lancement d’un appel d’offres pour

l'acquisition d'une station d'air respirable (compresseur), pour les services de sécurité incendie de la MRC, pour transfert ultérieur de l'équipement acquis à un organisme/municipalité de la MRC, à même le budget en protection contre les incendies de la MRC (crédits extrabudgétaires);

Considérant la résolution 2021-R-AG172 autorisant la direction générale à convenir et à signer une entente avec la municipalité/organisme retenue pour le transfert de la propriété du compresseur à acquérir pour les services de sécurité incendie de la MRC;

Considérant que suite au lancement de l'appel d'offres 210601 « Acquisition d'une station d'air respirable (compresseur) neuf », lancée auprès de deux invités, une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit la soumission de La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, au montant de 85 000 \$;

Considérant l'analyse de conformité réalisée et l'information transmise aux membres du Conseil de la MRC;

Considérant l'acceptation, par la Ville de Maniwaki, pour le transfert de la propriété du compresseur suite à son acquisition;

Considérant qu'un contrat devra également être octroyé pour permettre les branchements électriques nécessaires à l'installation de cet équipement.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'octroi du contrat 210601 « Acquisition d'une station d'air respirable (compresseur) neuf », à La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, aux conditions et prix soumis de 85 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser la préfète et la directrice générale de la MRC à signer tout document relatif à l'octroi de ce contrat ainsi que l'octroi d'un contrat pour permettre les branchements électriques nécessaires à l'installation de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2021-R-AG255

Adoption – Règlement de remplacement 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »

Considérant qu'en vertu de l'article 56.3. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) (LAU), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé le 18 août 2015;

Considérant que le Comité d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est réuni à vingt reprises pour discuter de la refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé conformément à l'article 56.6 de la LAU le 16 juin 2020;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a tenu une consultation écrite sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé du 19 août au 11 septembre 2020, conformément aux décrets émis par le gouvernement du Québec;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a tenu trois journées portes ouvertes les 20 et 27 août ainsi que le 10 septembre 2020, pour informer la population sur le contenu du schéma et pour répondre aux interrogations de la population;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé le 3 novembre 2020 conformément à l'article 56.13 de la LAU;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitat un avis de non-conformité du Schéma d’aménagement et de développement révisé avec les orientations du gouvernement en vertu de l’article 56.14 de la LAU le 11 mars 2021;

Considérant qu’en vertu de l’article 56.15 de la LAU, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut adopter un règlement de remplacement qui édicte un schéma d’aménagement et de développement révisé respectant l’avis de la ministre;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau considère que son règlement de remplacement du schéma d’aménagement et de développement révisé (2021-356) répond adéquatement à l’ensemble des orientations gouvernementales en matière d’aménagement du territoire et que ce document de planification régionale aidera à créer un milieu de vie à la fois convivial, prospère et dynamique;

Considérant dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-356 à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 15 juin 2021;

Considérant qu’un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2021, accompagné d’une demande de dispense de lecture;

Considérant qu’une copie du règlement 2021-356 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance extraordinaire du 6 juillet 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d’adopter le Règlement de remplacement no. 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 édictant le Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération ».

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien demande la tenue du vote pour ce dossier. La préfète demande à la directrice générale adjointe et greffière d’appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La résolution est adoptée à la double majorité par 21 voix contre 3 et par 83,86% de la population représentée contre 16,14%.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
Population officielle - Décret 1358-2020 du 16 décembre 2020, Gazette officielle du Québec du 24 décembre 2020								
SÉANCE DU:		2021-07-06	SUJET DU VOTE:		Adoption du règlement 2021-356			
CONFORMITÉ					RÉSULTATS			
Validation quorum	QUORUM: OUI				SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX	
	MEMBRES PRÉSENTS: 18							
	MEMBRES VOTANTS: 17							
	100,00%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)				OUI	NON	OUI
104,35%	DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)				83,86%	16,14%	21	3
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM								
DÉTAILS DU VOTE					Population représentée		Nombre de voix	
	MUNICIPALITE	VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND		o	759	1	3,94%	0,00%	1	0
BLUE SEA		o	671	1	3,39%	0,00%	1	0
BOIS-FRANC		o	408	1	2,40%	0,00%	1	0
BOUCHETTE		n	677	1	0,00%	4,17%	0	1
CAYAMANT		o	844	1	4,59%	0,00%	1	0
DELEAGE		o	1 877	2	9,59%	0,00%	2	0
DENHOLM		o	485	1	2,92%	0,00%	1	0
EGAN-SUD		o	497	1	2,88%	0,00%	1	0
GRACEFIELD		n	2 518	2	0,00%	11,97%	0	2
GRAND-REMOUS		o	1 158	2	6,06%	0,00%	2	0
KAZABAZUA		o	976	1	4,84%	0,00%	1	0
LAC STE-MARIE		o	600	1	3,24%	0,00%	1	0
LOW		o	1 030	2	4,88%	0,00%	2	0
MANIWAKI		o	3 814	3	20,13%	0,00%	3	0
MESSINES		o	1 653	2	8,61%	0,00%	2	0
MONTCERF-LYTTON		o	631	1	3,57%	0,00%	1	0
STE-THERESE		o	568	1	2,84%	0,00%	1	0
	TOTAL		19 166	24	83,86%	16,14%	21	3

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

2021-R-AG256

Stratégie nationale d’urbanisme et d’aménagement des territoires – Demande au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) – Demande de rencontre régionale

Considérant l’élaboration en cours, par le MAMH, d’une stratégie nationale d’urbanisme et d’aménagement des territoires;

Considérant que dans le cadre de ce processus, des rencontres régionales ont été prévues afin de permettre des échanges entre les représentants du MAMH, les élus et les acteurs régionaux afin d’entendre leurs préoccupations en lien avec l’aménagement du territoire et de recueillir leurs commentaires sur le document de consultation;

Considérant le court délai entre la disponibilité du document de consultation et la date prévue de rencontre en Outaouais, ne permettant aucune préparation préalable;

Considérant la demande présentée à la direction régionale du MAMH pour obtenir une rencontre subséquente à cette initialement prévue, considérant les courts délais accordés.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adresse une demande à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, pour obtenir une nouvelle date de rencontre dans le cadre de la Stratégie nationale d’urbanisme et d’aménagement des territoires.

Il est également résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de transmettre copie de cette nouvelle invitation, dans un délai raisonnable, à toutes les municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-R-AG257

Accès entreprises Québec (AEQ) – Nomination de représentants au sein du comité aviseur

Considérant que le Plan budgétaire du gouvernement du Québec diffusé en mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

Considérant que le ministre de l’Économie et de l’Innovation ainsi que la ministre déléguée ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) afin de s’assurer que les entreprises aient accès à des services d’accompagnement et d’investissement de haute qualité, comparables d’une région à l’autre dans le respect des spécificités régionales;

Considérant que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d’entrée des entreprises vers les services qui leur sont dédiés;

Considérant la résolution 2021-R-AG063, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 16 février 2021, autorisant notamment la signature de la convention d’aide financière liée au déploiement du réseau AEQ;

Considérant que l’article 4.6 de la « Convention d’aide financière pour le programme AEQ » prévoit que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau doit s’adjoindre;

Considérant que ledit comité aviseur aura comme mandat d’orienter et de déterminer les pistes d’actions visant à mieux soutenir les entreprises du territoire ;

Considérant la résolution 2021-R-AG185, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2021, autorisant la directrice générale de la MRC, Mme Chantal Rondeau, à créer le comité aviseur prévu à la convention d’aide financière dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec 2020-2025 » et à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise sur pied, incluant la nomination des membres notamment la signature de la convention d’aide financière liée au déploiement du réseau AEQ.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme la création du comité prévu à l’entente Accès entreprises Québec et y nomme les membres suivants, sachant que ceux-ci peuvent être modifiés sur accord dudit comité :

- Mme Chantal Lamarche, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Mme Francine Fortin, Ville de Maniwaki

- M. Réal Rochon, Ville de Gracefield
- Mme Chantal Rondeau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- M. Marc Cloutier, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Mme Mélanie Auger, Concept et consultation Mélanie Auger
- M. Rémi Lafond, CCMVG
- Mme Sonia Morin, Services Québec
- M. Robert Bussière, Député de Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-R-AG258

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 14 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.